



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.6/51/1
23 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
SIXIÈME COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES À LA SIXIÈME COMMISSION

Lettre datée du 20 septembre 1996, adressée au Président de la Sixième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions prises par l'Assemblée générale, à la 3e séance plénière de sa cinquante et unième session, concernant les questions renvoyées à la Sixième Commission.

Je souhaite appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II du rapport du Bureau (A/51/250). Ces recommandations ont été également approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière.

Je souhaiterais en outre appeler votre attention sur le paragraphe 38 de la section IV et sur la partie pertinente du paragraphe 44 de la section V du rapport concernant les ordres du jour des grandes commissions.

J'apprécierais vivement votre coopération à ce sujet.

(Signé) RAZALI Ismail

ANNEXE

Questions renvoyées à la Sixième Commission

1. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (point 142).
2. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (point 143).
3. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (point 144).
4. Décennie des Nations Unies pour le droit international (point 145).
5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-huitième session (point 146).
6. Création d'une cour criminelle internationale (point 147).
7. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-neuvième session (point 148).
8. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 149).
9. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (point 150).
10. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (point 151).
11. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (point 152).
12. Gestion des ressources humaines (point 120).

[L'Assemblée générale a décidé que ce point serait renvoyé à la Cinquième Commission, étant entendu que la Sixième Commission examinerait, à titre prioritaire, au début de la cinquante et unième session, les incidences juridiques des propositions du Secrétaire général contenues dans ses rapports sur la réforme du système de justice interne au Secrétariat et que la Cinquième Commission reviendrait sur la question de cette réponse à la cinquante et unième session.]
